

Compte rendu de séance

Séance du 21 Février 2020

L' an 2020 et le 21 Février à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de la Mairie sous la présidence de
RATILLON Jean-Pierre Maire

Présents : M. RATILLON Jean-Pierre, Maire, Mmes : LAMIRAULT Cécile, PERROT Emilie Ep MALASSENET,
MM : BARALE Grégory, LEBRETON Stéphane, LIANO Jacques, MOREAU Dominique, PINAULT Sylvain

Excusé(s) : M. BULTIAUW Samuel

Absent(s) : MM : DEBENE Gérald, MARTEAU Dominique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 14/02/2020

Date d'affichage : 14/02/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M. PINAULT Sylvain

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE,D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT - COM_2020_01

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR L'ANNEE 2020 - COM_2020_02

SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES DE NERONDES -
COM_2020_03

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE DE TORTERON - COM_2020_04

COTISATION ANNUELLE POUR L'ADHESION AU CIT - COM_2020_05

RENOUVELLEMENT D'ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU CHER ET DE FRANCE -
COM_2020_06

-

AUTORISATION POUR LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET. - COM_2020_07

ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

réf : COM_2020_01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une proposition de renouvellement d'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement pour un montant de cinquante euros (50€) pour l'année 2020.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de renouveler l'adhésion au C.A.U. E pour la somme de cinquante euros.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR L'ANNEE 2020

réf : COM_2020_02

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la proposition de renouvellement d'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant de cinquante-cinq euros (55€) pour 2020.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'accepter l'adhésion.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES DE NERONDES

réf : COM_2020_03

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la demande de subvention de l'association des parents d'élèves des écoles publiques de Nérondes.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide d'accorder une participation financière à hauteur de 100€ pour l'année 2020.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE DE TORTERON

réf : COM_2020_04

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la demande de subvention de l'école de Torteron pour l'accès aux arts et à la culture. 27 élèves demeurent sur Menetou-Couture.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide d'accorder une participation financière à hauteur de 20€ par enfant de notre commune. Soit une subvention totale de 540 euros.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

COTISATION ANNUELLE POUR L'ADHESION AU CIT

réf : COM_2020_05

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal d'une proposition de cotisation à l'agence Cher Ingénierie des Territoires pour l'année 2020. Cette cotisation s'élevant à soixante-quatorze euros et soixante centimes (74.60€)

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'autoriser le Maire à mandater cette cotisation de soixante-quatorze euros et soixante centimes (74.60€).

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

RENOUVELLEMENT D'ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU CHER ET DE FRANCE

réf : COM_2020_06

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil le renouvellement à l'association des maires du cher concernant l'année 2020 pour un montant de quarante euros (40€) ainsi qu'à l'association des maires de France pour un montant de soixante-sept euros (67€).

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

D'accepter le renouvellement d'adhésion concernant l'année 2020 à hauteur de cent sept euros (107€).

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

AUTORISATION POUR LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET.

réf : COM_2020_07

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 30 Avril 2020.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2020 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CHAPITRE 21 :	BP 2019	25%
Immobilisation corporelles	95 684.14€	23 921€

Répartis comme suit :

Article 21318 : Achat d'un panneau pour une dépense de 448€ TTC

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Le transport scolaire vers les lycées : notre commune est à l'heure actuelle obligatoirement tourner vers les lycées de Bourges ; les arrêts de bus pour s'y rendre se trouvent au collège Julien Dumas à Nérondes. Il faudrait faire un courrier à la Région pour mettre en place une liaison Menetou/Nérondes.

- Eclairage communal : les boîtes de dérivations sur les poteaux d'éclairage sont à remplacer pour être aux normes actuelles. Un devis a été fait pour un montant de 979€ HT sans la pose.

- Vers qui doit-on se diriger pour des questions diverses concernant les permis de construire ? Il faut contacter la personne référente à la CDC ou à la DDT.

- Les chenilles processionnaires sur la route du cimetière : des colliers existent pour un coût unitaire de 50€. Nous pourrions peut-être essayer de confectionner les pièges nous-même ?

- Le collège de Nérondes n'a toujours pas donné suite à notre demande pour le voyage des élèves afin que nous puissions peut-être verser une subvention.

- Le sapin de la place étant mort il faudrait le couper.

- Le PLUi: il y a eu une présentation le 10 février dernier et une présentation aux personnes publiques associées est prévue le 02 mars prochain. Il faudra ensuite attendre les élections communautaires.

- Le SCOT: il y aura une présentation aux personnes publiques associées le 03 mars prochain.

- Fibre numérique : une réunion avec le Berry numérique est prévue le 09 mars prochain pour connaître l'avancement des travaux.

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 28/02/2020
Le Maire
Jean-Pierre RATILLON